Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le 25/03/2025
ID : 081-258101815-20250320-2025_5-DE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUD DU TARN

Convocation :..... 07.03.2025	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 07.03.2025	(présents..... 8
	(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 20 MARS 2025 À 18H00

N° 2025/5

Objet : Approbation de la remise à l'Etat après travaux d'adaptation et restructuration des locaux de l'IUT de Toulouse – Site de Castres

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :
MM Arnaud BOUSQUET, Xavier AZAÏS, Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :
M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

Secrétaire :
Xavier AZAIS

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet
Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte
Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le 25/03/2025
ID : 081-258101815-20250320-2025_5-DE

Délibération n°2025/5

Approbation de la remise à l'Etat après travaux d'adaptation et restructuration des locaux de l'IUT de Toulouse – Site de Castres

Le Président ayant exposé,

L'État a délégué au Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du Sud du Tarn, qui a accepté par délibération 2018/21 du 25 octobre 2018, la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'adaptation des locaux de l'IUT de Toulouse – site de Castres : restructuration et rénovation énergétique.

Le Syndicat s'est engagé à remettre gratuitement et en pleine propriété, l'ouvrage après réception de travaux.

Cette réception étant intervenue le mercredi 26 octobre 2022, le Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du Sud du Tarn est appelé à faire restitution de l'ouvrage après travaux à l'Etat, par voie de Procès-verbal.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve le Procès-verbal de remise des locaux de l'IUT de Toulouse – site de Castres après travaux d'adaptation et de rénovation énergétique, joint en annexe à la présente délibération,

- autorise le Président à signer le Procès-verbal de remise et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Castres, le 20 mars 2025
Pour extrait conforme
Le Président,

SYNDICAT MIXTE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU SUD DU TARN - 39 rue Firmin Oulès 81100 CASTRES

Arnaud BOUSQUET